

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 140 Subventions (14.000 euros) aux associations Artistes à la Bastille et Génie de la Bastille (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Artistes à la Bastille et Génie de la Bastille (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Artistes à la Bastille, Maison des associations BP10, 8 rue du Général Renault (11e), au titre de ses activités 2018. 16948 ; 2018-03096

Article 2 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Génie de la Bastille, 126 rue de Charonne (11e), au titre de ses activités 2018. 14466 ; 2018-02983

Article 3 : La dépense correspondante, soit 14.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO